

Syndicat de chasse du lot 568

Bascharage, le 27 juin 2022

## AVIS AU PUBLIC

Concerne : Rôle de répartition du produit de chasse, exercice 2022-2023  
Compte définitif, exercice 2021-2022

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public, que le rôle de répartition et le compte définitif du produit de location de la chasse du lot **568** peuvent être consultés pendant la période du 01.07.2022 au 15.07.2022 auprès du secrétaire-trésorier par rendez-vous. Numéro portable +352 691380034.

Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme « myguichet » ou communiquer leurs données bancaires au secrétaire-trésorier

Le secrétaire-trésorier  
Marc Blasen